

COMITÉ SYNDICAL

REUNION DU 6 FÉVRIER 2014

Date de la convocation : 21 janvier 2014

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Monsieur Jean-Luc GLEYZE (1^{er} Vice Président), Monsieur Georges André PASTOR (Titulaire), Monsieur Manuel VERBRUGGHE (Titulaire), Monsieur Bernard FRAICHE (Titulaire), Monsieur Pierre Didier LAMOUREUX (Titulaire), Monsieur Philippe BOISSONEAU (Titulaire), Monsieur Jean Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Bernard PIOT (Titulaire), Monsieur Didier OCHOA (Titulaire), Monsieur Denis SABATÉ (Payeur Départemental).

DÉLIBÉRATION N°20140206_006

BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20140206_006
BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Considérant la convocation du comité syndical en date du 21 janvier 2014 fixant le prochain comité syndical le 6 février 2014 à 18h30 est prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le jeudi 6 février 2014 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction budgétaire et comptable M14.

Vu la délibération de reprise anticipée des résultats 2013 en date du 06 février 2014.

Vu les statuts du syndicat mixte Gironde Numérique.

I - Exposé des motifs

Ce budget est retracé de la manière suivante :

Dépenses récurrentes du syndicat mixte Gironde Numérique

Les dépenses récurrentes du syndicat mixte Gironde Numérique sont couvertes par les contributions obligatoires. Un appel à contributions en tant qu'adhésion au syndicat mixte Gironde Numérique sera fait tant pour les besoins d'investissement que pour les charges de fonctionnement du syndicat qui sont des dépenses obligatoires.

Les charges à caractère général comprennent les dépenses de gestion courante du syndicat mixte Gironde Numérique (loyer des bureaux, fluides, frais de personnels...). Une mise à jour du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) tel que visé à l'article L1425-2 est également prévue à l'article 617 (frais d'études), le syndicat mixte Gironde Numérique étant en charge de l'établissement et de la mise à jour du SDTAN. Cette dépense exceptionnelle ne donnera pas lieu à un appel de contributions auprès des membres du syndicat mixte Gironde Numérique. Elle sera intégralement financée par le résultat excédentaire des années précédentes.

Les charges de personnels correspondent à la rémunération des huit agents actuels du syndicat mixte Gironde Numérique et des deux agents mis à disposition par le

Département de la Gironde avec prise en compte du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT).

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20140206_006
BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Le montant total des adhésions obligatoires des Communautés de communes et Communauté d'Agglomération appelées en 2014 est identique à celui de l'année 2013. Ces adhésions varient seulement en fonction des nouveaux potentiels fiscaux et du nombre d'habitants des Communautés de communes ou Communauté d'Agglomération.

Seul le Département de la Gironde voit son adhésion 2014 augmenter de 1,67% afin de tenir compte de l'adhésion de la Communauté de communes Jalles-Eau-Bourde courant 2012 et ceci afin de conserver 51% du financement du syndicat mixte Gironde Numérique conformément aux statuts du syndicat mixte Gironde Numérique. Le rattrapage effectué auprès du Département de la Gironde est étalé sur 2 années, 2013 et 2014.

Les Services Numériques

Les services numériques correspondent à une offre facultative mutualisée proposée par le syndicat mixte Gironde Numérique auprès de ses adhérents.

Les dépenses liées à la mise en place de ces services correspondent principalement au financement, des infrastructures, des matériels, des logiciels et des ressources humaines. Pour l'année 2014, il est prévu en dépenses d'investissement (article 2183) une duplication du Data Center.

Les charges de personnels correspondent à la rémunération des quatre agents actuels du syndicat mixte Gironde Numérique affectés à l'activité des services numériques (effet année pleine 2014 pour le recrutement de l'assistant TIC ayant eu lieu en octobre 2013) avec prise en compte du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT).

L'équilibre du modèle économique dépend de l'adhésion facultative des membres du syndicat mixte Gironde Numérique.

II - Présentation du Budget

Le projet de Budget est voté avec une reprise anticipée des résultats de l'année 2013.

Le projet de Budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 1 309 921,98 euros, se décomposant en :

- 1 158 421,98 euros en section de fonctionnement,
- 151 500,00 euros en section d'investissement.

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20140206_006
BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Il se présente comme suit :

1 – Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Les dépenses, d'un montant total de 1 158 421,98 euros, sont réparties entre :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) pour 431 893,08 euros,
- Chapitre 012 (frais de personnels) pour 584 690 euros,
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour 8 250 euros,
- Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) pour 1 000 euros.
- Chapitre 022 (dépenses imprévues) pour 10 000 euros,
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour 86 588,90 euros,
- Chapitre 042 (dotations aux amortissements) pour 36 000 euros.

Les recettes, d'un montant total de 1 158 421,98 euros, sont réparties entre :

- Adhésion du Conseil Général de la Gironde pour 244 000 euros,
- Adhésion obligatoire des Communautés de communes et Communauté d'Agglomérations (EPCI) pour 234 370 euros,
- Adhésion facultative des Communautés de communes et Communauté d'Agglomérations aux services numériques pour 200 000 euros,
- Résultat de fonctionnement reporté pour 480 051,98 euros.

Le montant total des adhésions obligatoires appelées en 2014 sont réparties de la façon suivante :

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20140206_006 BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL

	Adhérents	Adhésions obligatoires 2014
Département de la Gironde		244 000
EPCI	CALI	15 383
	Sud Libournais	5 097
	<u>Grand Saint-Emilionnais</u>	4 857
	<u>Fronsac</u>	4 139
	<u>Pays Foyen</u>	5 701
	<u>Brannais</u>	2 921
	<u>Castillon-Pujols</u>	4 305
	<u>Pointe Médoc</u>	5 898
	<u>Lacs Médocains</u>	5 307
	<u>Médulienne</u>	5 122
	<u>Centre Médoc</u>	5 780
	<u>Cœur Médoc</u>	4 057
	<u>Médoc Estuaire</u>	6 261
	<u>Estuaire</u>	11 816
	<u>Blaye</u>	4 403
	<u>St-Savin</u>	5 405
	<u>Bourg</u>	3 802
	<u>Cubzaquais</u>	5 915
	<u>Vallon de l'Artolie</u>	2 713
	<u>Créonnais</u>	3 656
	<u>Targon</u>	1 999
	<u>St-Loubès</u>	8 655
	<u>Côteaux de Garonne</u>	2 116
	<u>Côteaux Bordelais</u>	5 727
	<u>Portes de l'Entre 2 Mers</u>	4 729
	<u>COBAS</u>	16 260
	<u>Val de l'Eyre</u>	5 231
	<u>COBAN</u>	14 380
	<u>Montesquieu</u>	9 438
	<u>Bazas</u>	7 464
	<u>Sud Gironde</u>	10 771
	<u>Podensac</u>	5 864
	<u>Côteaux Macariens</u>	3 198
<u>Réolais en Sud Gironde</u>	9 022	
<u>Sauveterre de Guyenne</u>	5 816	
<u>Jalle-eau-Bourde</u>	11 162	
Sous-total EPCI		234 370
TOTAL DEPARTEMENT GIRONDE + EPCI		478 370

2 – Dépenses et recettes de la section d'investissement

Les dépenses, d'un montant total de 151 500 euros sont réparties entre :

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) pour 8 000 euros,
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour 142 500 euros,
- Chapitre 27 (dépôts et cautionnement) pour 1 000 euros.

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20140206_006
BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Les recettes, d'un montant total de 151 500 euros, sont réparties entre :

- FCTVA pour 4 000 euros,
- Virement de la section de fonctionnement pour 86 588,90 euros
- Amortissement des immobilisations pour 36 000 euros,
- Résultat d'investissement reporté pour 24 911,10 euros.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir approuver ce Budget Primitif 2014 du Budget Principal.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 06 février 2014

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

Annexe: maquette du Budget Primitif 2014

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 33 - Syndicat Mixte Gironde Numérique		BP	2014
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Présenté par le La Présidente,
 A Bordeaux, le 6 février 2014
 Le La Présidente,

Nombre de membres en exercice : 44
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 VOTES : Pour : 12
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire
 A Bordeaux le 06/02/2014

Date de convocation : 21 janvier 2014

Les membres du Comité syndical,

A collection of approximately 10 handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The signatures are stylized and vary in length and complexity.

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A, le